

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2010

L'an Deux Mille Dix, le six avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GARNIER Gérald, Maire.

Etaient présents : Mrs GARNIER Gérald, BENOIST Jack, BARRET Jean-Claude, LANGLOIS Thierry, LE BORGNE Christian, PROUTHEAU Hervé, VOISIN Serge, VAUDELLE Jacques, Mmes CHATENET Christine, MARIN Sylvie, MAROLLE Rose, ESTOUP Valérie.

Absents et excusés : Messieurs ABOUSLEIMAN Marc, GINOLIN Alain, MARTIN Jean-Daniel (donne pouvoir à Monsieur LE BORGNE Christian).

Secrétaire de séance : Madame CHATENET Christine.

Date de la convocation : le 01 avril 2010.

Le compte rendu de Conseil en date du 16 mars 2010 est approuvé.

→ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009 - COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2009, présenté par Monsieur BENOIST Jack, qui fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

| | |
|--------------------|--------------|
| Dépenses réalisées | 793 424,75 € |
| Recettes réalisées | 951 829,82 € |

soit un excédent de fonctionnement de 158 405,07 €.

Section d'investissement :

| | |
|--------------------|--------------|
| Dépenses réalisées | 113 439,66 € |
| Recettes réalisées | 234 441,17 € |

soit un excédent d'investissement de 121 001,51 €.

Le Conseil Municipal approuve et vote à 12 voix et une abstention, des membres présents le compte administratif et le compte de gestion 2009 dressé par le receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009 - EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2009, présenté par Monsieur BENOIST Jack, qui fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

| | |
|--------------------|--------------|
| Dépenses réalisées | 82 013,66 € |
| Recettes réalisées | 256 516,73 € |

soit un excédent de fonctionnement de 174 503,07 €.

Section d'investissement :

| | |
|--------------------|-------------|
| Dépenses réalisées | 21 529,00 € |
| Recettes réalisées | 60 612,10 € |

soit un excédent d'investissement de 39 083,10 €.

Le Conseil Municipal approuve et vote à 12 voix et une abstention, des membres présents le compte administratif et le compte de gestion 2009 dressé par le receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 - COMMUNE :

Le Conseil Municipal approuve et vote à 12 voix et une abstention des membres présents le budget primitif 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 911 255,00 €
Section d'investissement : 582 170,00 €

→ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 - EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal approuve et vote à 11 voix et deux abstentions des membres présents le budget primitif 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 314 567,00 €
Section d'investissement : 104 983,00 €

→ VOTE DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES :

Le Conseil Municipal maintient et vote les taux des 4 taxes d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation 7,47 %
- Foncier bâti 17,57 %
- Foncier non bâti 25,10 %
- Taxe professionnelle 9,49 %

→ VOTE DES SUBVENTIONS 2010 :

Le Conseil Municipal, décide d'attribuer aux différents organismes et associations, les subventions suivantes :

| | | |
|---------------------------------------------------|----------|----------|
| - Croix Rouge Française | 50,00 € | |
| - Anciens combattants | 25,00 € | |
| - Comité de Jumelage du Canton de Maintenon | | 230,00 € |
| - Syndicat d'initiative de Gallardon | 100,00 € | |
| - Club des retraités de Bailleau | 610,00 € | |
| - Association « J'aime la musique » | 305,00 € | |
| - A.D.M.R.de Gallardon | 100,00 € | |
| - S.I.A.D.- A.D.M.R. Canton de Maintenon | 100,00 € | |
| - Football - Amicale de Gallardon - | 190,00 € | |
| - Amicale des Sapeurs Pompiers | 100,00 € | |
| - Heures tendres de la Saint Mathieu | 77,00 € | |
| - Association déviation de Gallardon | 150,00 € | |
| - A.P.E.B.A. | 370,00 € | |
| - A.S.B.A. | 610,00 € | |
| - Comité Cantonal FNACA | 25,00 € | |
| - A.A.M.D.G.E.Gallardon | 100,00 € | |
| - Lutte contre le cancer Eure et Loir | 50,00 € | |
| - Coopérative scolaire Ecole Maternelle par élève | | 20,00 € |
| - Coopérative scolaire Ecole Primaire par élève | 17,00 € | |
| - Regard Culturel | | |
| 2000,00 € | | |
| - Taekwondo club de Gallardon | 130,00 € | |
| - Judo club de Gallardon | 110,00 € | |
| - Gallardon Gym | | 80,00 € |
| - Amicale de Gallardon Tennis | 60,00 € | |
| - Ecole de danse classique Gallardon | 30,00 € | |

→ **DROIT DE PREEMPTION :**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur :

- habitation cadastrée section 011C, numéro 359, sise 17 bis route du Parc, pour une contenance de 5a 35ca.

- habitation cadastrée section 011C, numéro 401, sise 16 route du Parc, pour une contenance de 6a 58ca.

- habitation cadastrée section 011B, numéro 559-561 et 562, sise 31 rue du Village, pour une contenance de 11a 67ca.

→ **LOGEMENT D'ARMENONVILLE :**

Suite au départ de Mademoiselle DESENFANT Déborah, locataire du logement d'Armenonville, Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mademoiselle GODE Floriane pour la demande de location pour ce logement. Le Conseil Municipal décide d'attribuer le logement à Mademoiselle GODE Floriane et fixe le loyer mensuel à 155,00 €, charges non comprises. La location prendra effet au 1^{er} mai 2010 et un bail de location sera établi à compter de cette date.

→ **DEMANDE DE SUBVENTION - SDE 28 :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré,

- Décide d'accepter le devis de l'Entreprise DHENNIN pour la réfection de l'éclairage public rue des Huguenots pour un montant de 21 200,00 € HT soit 25 355,20 € TTC.

- Sollicite à cet effet une subvention au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir pour cette réalisation.

INFORMATIONS DIVERSES

→Monsieur le Maire fait la lecture du courrier de la SNCF, précisant qu'au passage n°5 il manque un panneau. Le Conseil décide de ne pas remettre de panneau.

→Monsieur BENOIST informe que le syndicat de Houx-Yermenonville aimerait faire un renforcement du réseau d'eau à Armenonville. Une étude est lancée et la commune devra participer aux autres enfouissements (électricité, France Télécom.) Le coût pour la commune s'élève à environ 150 000€.

→Monsieur BARRET informe que Monsieur DUPUIS remercie la commune pour tous les colis reçus pendant toutes ces années.

→Madame MAROLLE informe que des sacs poubelles sont déposés le dimanche matin et reste jusqu'au vendredi, rue impasse du Roy Trouvé.

→Monsieur VAUDELLE informe que les carreaux de la salle de Pont sont sales et que les travaux ne sont pas finis et demande si un panneau peut être mis sur le mur devant, au lieu que les affiches soient apposées sur les vitres.

Monsieur VAUDELLE demande qu'il soit fait une étude pour l'assainissement collectif à Pont, rue de la cavée, rue de Montflube, rue des Poteries et route de Coltainville.

QUESTIONS DIVERSES

→Madame MARIN demande s'il est possible de faire une étude pour changer les canalisations qui reste en plomb, rue de l'ancienne Gare et rue Guyot.

→Monsieur VOISIN pose la question, suite à la demande de plusieurs personnes, sur la participation de la commune pour les dépenses de transport des enfants de la commune qui prennent le car pour l'école. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

→Monsieur LE BORGNE demande si on a eu des nouvelles pour l'Hôtel de la Gare. Monsieur le Maire informe que M. et Mme MEUNIER abandonnent le projet. Monsieur le Maire ajoute qu'il laisse jusqu'au 15 avril à Madame GUILLERMO Francine pour donner sa réponse.

→Monsieur VOISIN demande si les trous route de la croix de la pointe peuvent être rebouchés et demande si les employés peuvent enlever les dépôts d'ordures à l'ancienne

décharge.

→Monsieur VAUDELLE demande l'autorisation d'apposer des affiches dans les chemins afin de protéger le gibier contre les chiens qui ne sont pas tenus en laisse.

→Monsieur le Maire propose la prochaine réunion le 4 mai 2010.

Et les membres ont signé le registre,

Les membres,

Le Maire,

La secrétaire,